

Décisions prises

■ **Casino des Sablettes.**- Le conseil municipal, en mars dernier, a donné un avis favorable à la pratique des jeux sur le territoire de la commune. Il décidait la délégation de l'exploitation des jeux dans le casino sous forme de concession, et approuvait le cahier des charges ainsi que le règlement de consultation. Un cahier des charges qui, jeudi, a été modifié. Il est désormais précisé que le repreneur éventuel du casino pourra utiliser d'autres locaux que ceux existants. Bernard Perrin profite de l'occasion pour rappeler qu'il s'agit là d'un dossier important, vu l'apport que constituerait, pour la commune, la remise en fonction d'un casino, générateur d'emplois et de recettes pour les finances locales.

Nathalie Bicaïs profite, avec vivacité, de cette opportunité pour demander au premier magistrat où en sont les classements des réalisations Pouillon aux Sablettes, de La Seyne en station balnéaire et du plan Objectif 2000 pour le bord de mer (isthme et baie du Lazaret).

En réponse, Maurice Paul a indiqué qu'à propos du classement des réalisations "Pouillon", une ou plusieurs conférences-débats seront organisées afin de présenter à la population seynoise, et plus particulièrement aux propriétaires directement concernés dans cette affaire, qu'elles sont véritablement les conséquences d'un classement par les Bâtiments de France, ses contraintes et ses avantages. Tout comme il sera pris en compte l'avis des Seynois au cours d'une réunion, prévue en octobre, en ce qui concerne le programme "Objectif 2000".

Maurice Paul, dans la foulée, a

annoncé que pourrait être également demandées, auprès des administrations compétentes, des mesures conservatoires envers la corniche de Tamaris et le jardin botanique Michel Pacha, actuellement laissé à l'abandon.

Association Tremplin.- Une réponse favorable a été donnée à l'association "Studio Tremplin" qui pourra installer une structure d'enregistrement dans deux des petits bâtiments fortifiés de Balaguier. Il s'agit là d'aider la réalisation d'un projet créatif qui a pour but la reconnaissance du talent musical d'artistes locaux.

Restauration scolaire et périscolaire.- Jusqu'au 31 décembre de cette année, la société Eurest est titulaire d'un marché de prestations de services ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaires et une mission d'assistance conseil, la distribution des denrées sur les points de production, l'approvisionnement en denrées ainsi que le règlement des fournisseurs, la fourniture en denrées pour petits-déjeuners et goûters demandés par la collectivité, la livraison (transport) des plats préparés du point de fabrication vers les points de distribution. Les élus, à l'unanimité, ont résolu de ne pas renouveler le contrat qui lie la Ville à Eurest. A partir de l'an prochain, l'ensemble des tâches qui étaient assurées par le privé sera confié aux services municipaux. Pour qu'il n'y ait pas rupture de service public, dès à présent sont lancées les procédures pour désigner les fournisseurs de denrées alimentaires pour la confection de 4.300 repas par jour pour la restauration scolaire et 38.000 repas par an (120 jours environ) pour les activités périscolai-



Le casino des Sablettes est toujours d'actualité.

(Photo S.D.)

res. Toujours en ce qui concerne la restauration scolaire, le prix des repas sera augmenté de 2,5 % à partir de la Toussaint soit : 12 francs pour les écoles maternelles et élémentaires, 6 francs pour la demi-gratuité, 13,60 francs pour les élèves de l'école de plein air, 20,40 francs pour les adultes et 14,65 francs pour les étudiants bénéficiant de la subvention administrative.

François Hérisson a estimé "qu'après la hausse considérable que viennent de subir les impôts locaux, il n'est pas opportun, de la part de la municipalité, d'imposer de nouvelles augmentations aux familles." En réponse, Maurice Paul a fait remarquer que La Seyne fait partie des villes où le nombre de repas servis gratuitement à la cantine est l'un des plus impor-

tants du département. Il ajoute également "qu'en ce qui le concerne, le gouvernement Chirac ne s'est pas privé de diminuer d'un tiers la prime de rentrée allouée aux familles."

Conseil municipal des enfants.- Il va reprendre vie. Le but de cette structure, qui avait été formée en avril 1995, reste aujourd'hui le même. Il s'agit de préparer les enfants aux responsabilités de leur vie de citoyens, qu'ils auront à assurer dans l'avenir. L'assemblée sera composée de 38 membres, issus des classes de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de la commune. Ceux-ci pourront être consultés sur toutes les décisions d'affaires concernant les jeunes de la commune. Ils seront aussi à l'initiative d'études pour la réalisation de projets tou-

chant leur avenir et celui de La Seyne. Le conseil municipal des jeunes sera présidé par Jean-Claude Navetti, conseiller municipal, et disposera d'un budget de 10.000 francs, qui sera inscrit au budget de la ville.

Pour Bernard Perrin, la relance d'un conseil municipal des jeunes n'était pas d'une nécessité absolue. Ajoutant que vu le jeune âge des enfants concernés, un renforcement des cours d'instruction publique en CM1 et CM2 aurait en l'occurrence mieux fait l'affaire. Ce à quoi Charles Bot et Jean-Claude Navetti ont répondu que c'était là méconnaître la maturité et la capacité de réflexion et de jugement des jeunes écolières et écoliers.

J.G.